

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier RITBLI
Karine BERNARD
Samuel H. METLAY
David RENOU
Commissaires aux Comptes
Associés

**ASSOCIATION « INSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ADAPTÉ »
I.S.T.A.**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

I.S.T.A.
Association Loi 1901
Impasse Maurice Geslin
49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET
Bâtiment « Le Scintaphore »
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAG aux capital de 400 000 € - RCS 418 495 805 233 677 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et au tableau des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 043 303 117 00012 - APE 4720Z - TVA FR41094203177

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ISTA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 13 mai 2020 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que

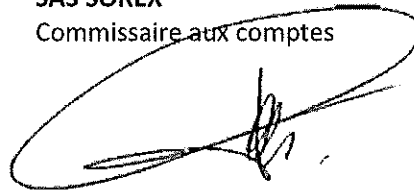
des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 8 juin 2020

SAS SOREX

Commissaire aux comptes



David RENOU

Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

Association I.S.T.A.

Page 1

Actif immobilisé		Du 01/01/2019 au 31/12/2019		Du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de recherche et développement	AD		AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	36 377	AG 24 520	11 849	13 533
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		1 749
Terrains	AN	188 182	AO 10 492	177 690	180 091
Constructions	AP	3 022 023	AQ 985 939	2 056 083	2 161 239
Installations techniques, matériel et outill. Industriels	AR	1 373 748	AS 1 162 669	211 079	168 286
Autres immobilisations corporelles	AT	739 902	AU 476 805	263 097	169 324
Immobilisations en cours	AV		AW		24 353
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH	5 589	BI	5 589	644
TOTAL (I)	BJ	5 365 821	BK 2 640 434	2 725 387	2 719 219

Actif circulant		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	BL	37 487	BM	37 487	25 870
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		480
Clients et comptes rattachés *	BX	1 127 696	BY 18 369	1 109 327	985 944
Autres créances	BZ	272 362	CA	272 362	255 816
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE		
Disponibilités	CF	2 037 668	CG	2 037 668	1 940 221

Comptes de régularisation		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Charges constatées d'avance *	CH	22 114	CI	22 114	20 422
TOTAL (II)	CJ	3 497 327	CK 18 369	3 478 958	3 228 754
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
Écarts de conversion actif * (V)	CN				
TOTAL GENERAL (I à V)	CO	8 863 147	2 658 803	6 204 345	5 847 973

Association I.S.T.A.

Page 2

Fonds propres		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Fonds propres	DA	3 424 395	3 242 354
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Ecart de réévaluation * (dont écart d'équivalence)	EK		
Réserve légale	DC		
Réserves statutaires ou contractuelles	DD		
Réserves réglementées *	DE		
Autres réserves	DF		
Report à nouveau	DG		
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	DH		
Subvention d'investissement	DI	295 968	332 041
Provisions réglementées *	DJ		
	DK		
TOTAL (I)	DL	3 720 363	3 574 395
Autres fonds propres		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ	298 405	271 010
TOTAL (III)	DR	298 405	271 010
Dettes		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	916 975	979 524
Emprunts et dettes financières divers	DV		
Avances et acomptes reçues sur commande en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	135 289	150 467
Dettes fiscales et sociales	DY	1 016 627	958 339
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 586	9 251
Autres dettes	EA	111 006	924
Produits constatés d'avance	EB	2 094	4 063
TOTAL (IV)	EC	2 185 576	2 102 567
Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	6 204 345	5 947 973

Association I.S.T.A.

Page 1

Produits d'exploitation		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Ventes de marchandises *	FC		
Production vendue	FF	3 130 714	3 180 309
Biens	FI	1 086 191	841 224
Services			
Chiffres d'affaires nets *	FL	4 216 905	4 021 534
Production stockée *	FM		
Production immobilisée *	FN		
Subventions d'exploitation	FO	2 709 840	2 648 575
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges *	FP	179 070	164 554
Autres produits (1)	FQ	45 255	18 293
Total des produits d'exploitation (I)	FR	7 161 070	6 852 956
Charges d'exploitation		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS		
Variation de stock (marchandises) *	FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU	215 204	193 760
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV	-11 617	4 640
Autres achats et charges externes (3) *	FW	732 763	700 935
Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	148 486	118 160
Salaires et traitements *	FY	4 412 578	4 107 201
Charges sociales	FZ	885 741	1 003 670
Sur actif immobilisations	GA	235 280	211 236
- dotations aux amortissements *			
- dotations aux provisions	GB		
sur actif circulant : dotations aux provisions	GC	152	1 871
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	38 639	11 375
Autres charges	GE	175 879	41 383
Total des charges d'exploitation (II)	GF	6 833 194	6 394 231
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	317 876	458 725
Opérations en commun		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI		
Produits financiers		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Produits financiers de participation (5)	GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	4 912	6 463
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total des produits financiers (V)	GP	4 912	6 463
Charges financières		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)	GR	28 601	32 283
Différences négatives de change	GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Total des charges financières (VI)	GU	28 601	32 283
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	GV	- 23 689	- 25 821
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	294 187	432 904

Association I.S.T.A.

Page 2

Produits exceptionnels		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 136	2 263
Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 083	21 598
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (VII)	HD	7 219	23 861
Charges exceptionnelles		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	4 307	104 009
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		19 401
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	4 307	123 409
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	2 913	-99 548
Rubriques		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur le bénéfice * (X)	HK	1 132	1 315
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	7 163 291	6 883 280
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	6 867 234	6 551 239
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des Produits - Total des Charges)	HN	296 058	332 041

ISTA

Services & Sous-Traitance

www.ista49.org

A N N E X E

AU BILAN AVANT RÉPARTITION DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

et au COMPTE DE RÉSULTAT, sous forme de liste,
du 01.01.2019 au 31.12.2019

Total du bilan	6.204.345 €
Excédent	295.968 €
Durée de l'exercice	12 mois

Les notes et tableaux ci-après n° 00 à 14 font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE - SOMMAIRE
Note n° 00

Elément N°	ANNEXE au Bilan et au Compte de Résultat du 01/01/2018 au 31/12/2018	Informations Produites Note N°	Informations Non produites	
			N/S *	N/A *
1	I . REGLES ET METHODES COMPTABLES	01		
	II . COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	Etat de l'actif immobilisé	02		
2	Etat des amortissements	03		
3	Etat des plus-values sur actif immobilisé	04		
4	Etat des provisions	05		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	06		
6	Informations et commentaires sur : - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan - Réévaluation - Frais d'établissement - Fonds commercial - Produits à recevoir - Charges à payer - Charges et produits constatés d'avance - Charges à répartir sur plusieurs exercices	07 08 09		X X X X X
	III. ENGAGEMENTS FINANCIERS			
7	Crédit bail		X	
8	Engagements financiers	12		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
	IV. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			
	Subventions d'équipement			X
	Faits marquants de l'exercice			X
	Provisions pour risques et charges	10		
	Provisions pour congés payés	10		
	Tableau des créances douteuses et irrécouvrables	11		
	V. AUTRES INFORMATIONS			
	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	13		
	Informations relatives à la Subvention d'exploitation	13		
	Informations relatives à la provision pour litige			X
	Honoraires du Commissaire aux Comptes	13		
	VI. ENGAGEMENT HORS BILAN			
	Passif Social	14		

** N/S = non significatives

N/A = non applicables

ANNEXE -**Élément 1****Note n° 01****PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES****I. PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code du Commerce retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles comptables relatives aux actifs et aux amortissements par composants, issues des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts depuis du 1er janvier 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entité et procurant des avantages économiques futurs.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des éléments principaux qui les composent (composants) et qui ont une durée réelle d'utilisation différente de l'immobilisation principale. Seuls les composants représentant un élément substantiel d'une immobilisation doivent être identifiés.

Méthode rétrospective :

La méthode "rétrospective" de reconstitution du coût historique amorti sur la base de la durée réelle d'utilisation pour les immeubles a été retenue au 01 Janvier 2005.

Le différentiel d'amortissement avec la durée d'usage fiscale a été porté en Fonds Propres pour la somme de 123.644 €.

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine, la mesure de simplification prévue pour les Petites et Moyennes Entreprises issue du règlement CRC 2005-09 a été poursuivie. Ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscale et non sur la durée réelle d'utilisation, sans comptabilisation de l'amortissement dérogatoire.

Le cas échéant, l'amortissement fiscal calculé selon le mode dégressif n'est pas comptabilisé en amortissement dérogatoire.

Lors de l'achat du Bâtiment de l'EA Guéderies situé à NEUILLE, les frais de notaire ont été intégrés à la valeur de rachat en Immobilisation.

D'une manière générale, les frais annexes d'acquisition d'immobilisation sont intégrés dans le prix de revient de l'immobilisation.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks de marchandises, emballages ont été évalués au coût réel (prix d'achat plus frais accessoires).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III . INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les spécificités relatives aux traitements comptables

- des subventions
- des provisions pour risques et charges
- de la provision pour congés payés
- des créances douteuses et irrécouvrables font l'objet d'une information au paragraphe :

" AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS ".

ANNEXE
- Élément 2 -
Note n° 02
IMMOBILISATIONS AU 31/12/2019

	A NOUVEAU au 01/01/2019	ACQUISITIONS 2019	CESSIONS 2019	SOLDE au 31/12/2019
Logiciels, licence	32 577	3 800		36 377
Terrains	188 182			188 182
Agencements Bâtiments	3 014 580	7 442		3 022 022
Inst.Techn.Mat.& Outillage	1 272 840	101 304	396	1 373 748
Autres Immo.corporelles Matériel Transport Matériel & mobilier Bureau A.A.I. divers	638 813	150 056	48 967	739 902
Immobilisations en cours	24 353	0	24 353	0
	5 171 345	262 602	73 716	5 360 231

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations	0			0
Prêts	0			0
Dépôts et cautionnements	644	5 035	90	5 589
	644	5 035	90	5 589

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 171 989	267 637	73 806	5 365 820
-------------------------------	------------------	----------------	---------------	------------------

ANNEXE	- Élément 2 -	Note n° 03
---------------	---------------	-------------------

AMORTISSEMENTS AU 31/12/2019

	A NOUVEAU au 01/01/2019	Augmentation 2019	Diminution 2019	SOLDE au 31/12/2019
Logiciels, Licence	19 044	5 484		24 528
Terrains	8 091	2 401		10 492
Agencements Bâtiments	853 341	112 601	2	965 940
Inst.Techn.Mat.& Outillage	1 104 555	58 511	396	1 162 670
Autres Immo.corporelles Matériel Transport Matériel & mobilier Bureau A.A.I. divers	469 489	56 283	48 967	476 805
	2 454 520	235 280	49 365	2 640 435

ANNEXE
- Élément 3 -
Note n° 04
ETAT DES PLUS-VALUES SUR ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2019

	Valeur d'actif	Amort. pratiques	Valeur nette Comptable	Prix de cession	(+) ou (-) Value
Logiciels			0		0
			0		0
			0		0
Terrains					
Agencement terrain			0		0
Constructions					
Bâtiments			0		0
Terrain nu			0		
Inst.Tech.Mat.& Outillage					
Inst.Tech.Mat.&Outillage			0		0
Matériel industriel	0	0	0	0	0
Outillage industriel			0		0
Aut.immo.corporelles					
Agenc.Amégmt divers			0		0
Matériel de transport	49 363	49 363	0	3 083	3 083
Mat. et Mob.Bureau			0		0
			0		0
Immobilisations en cours					
Virement					0
TOTAL GENERAL	49 363	49 363	0	3 083	3 083

(Cpte
675200)

(Cpte 775200)

ANNEXE
- Élément 4 -
Note n° 05
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31/12/2019

	Montant Début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant Fin exercice
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
Provision p/insuffisance d'activité	0			0
Provision pour perte de change	0			0
Provision pour risques	271 010	38 639	11 244	298 405
Total 1	271 010	38 639	11 244	298 405
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Sur comptes clients	22 755	152	4 538	18 369
Sur immobilisations financières	0			0
Total 2	22 755	152	4 538	18 369
TOTAL GENERAL	293 765	38 791	15 782	316 774
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		38 791	15 782	
- financières		0	0	
- exceptionnelles		0	0	
- transféré en fonds propres			0	

ANNEXE
- Élément 5 -
Note n° 06
CREANCES ET DETTES AU 31/12/2019

ETAT DES CREANCES		BRUT	(-) d' 1 an	(+) d' 1 an
Créances rattachés à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		5 589		5 589
Clients douteux ou litigieux		21 130		21 130
Autres créances clients		1 106 566	1 106 566	
Personnel & comptes rattachés		265 061	265 061	
Sécurité sociale & autres org.sociaux				
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		6 742	6 742	0
Etat : autres impôts & taxes				
Etat : divers				
Groupe & associés				
Débiteurs divers		558	558	
Charges constatées d'avance		22 114	22 114	
		1 427 760	1 401 041	26 719
ETAT DES DETTES	BRUT	(-) d' 1 an	(+) 1an (-) 5ans	(+) de 5 ans
Emprunt obligataire conv.				
Autre emprunt obligataire				
Emprunts	916 975	115 608	449 903	351 467
Découverts				
Emp.&Dettes financ.divers				
Frs & cptes rattachés	138 874	138 874		
Personnel & cptes rattach.	409 015	409 015		
Séc.Soc.& aut.organismes	324 028	324 028		
Etat : Impôts s/bénéfices	1 037	1 037		
Etat : Tva	214 220	214 220		
Etat : obligat.cautionnées				
Etat : aut.impôts & taxes	68 327	68 327	0	
Dettes s/immo.& cptes ratt.	0		0	
Avance & acomptes reçus				
Autres dettes	111 006	111 006		
Produits const.d'avance	2 094	2 094		
	2 185 576	1 384 209	449 903	351 467
Emprunts souscrits s/l'exercice	52 680			
Emprunts remboursés s/l'exerc.	116 285			
Emprunts & dettes aux associés				

ANNEXE

- Élément 6 -

Note n° 07
PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2019

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Créances clients et comptes rattachés		
Clients, factures à établir	0	0
Fournisseurs		
Fournisseurs, RRR à obtenir	0	0
Personnel		
DDTE-Rembt Aide au poste s/Prov.C.Payés	264 840	264 840
	0	
Organismes Sociaux		
Prévoyance GAN-VIE	0	0
Etat		
		0
Autres Créances		
		0
Autres immobilisations financières		
		0
TOTAL		264 840

ANNEXE
- Élément 6 -
Note n° 08
CHARGES A PAYER AU 31/12/2019

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		3 749
Intérêts courus sur emprunts	1 799	
Intérêts courus sur mandat gestion	1 950	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		37 585
Fournisseurs, factures non parvenues	37 585	
Fournisseurs Immobilisations, factures non parvenues		
Dettes fiscales et sociales		550 055
Dettes provisionnées pour congés à payer	403 350	
Personnel, autres charges à payer	0	
Organismes sociaux, autres charges à payer	82 720	
Etat, charge à payer	63 985	
Autres dettes		111 006
Divers, charge à payer TCAP TPRO	110 000	
Clients, Avoir à établir	1 006	
		702 395

ANNEXE

- Élément 6 -

Note n° 09

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2019

	CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		22 114		
Abonnement Doc.Gale	1 476			
Abonnement Logiciel	481			
Maint. & Loyer photocopieur, scanner	2 335			
Maintenance informatique	5 722			
Maintenance diverses	472			
Assurances	8 655			
Abonnement ADSL-SDSL	338			
Abonnement Portable	115			
LCB - Commissions payées d'avance	2 438			
Stock Gaz La Ronde	81			
Produits d'exploitation				2 094
Rembt, Assurance s/réparation 2020			2 094	
		22 114		2 094

ANNEXE - AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS	Note n° 10
---	-------------------

Provisions pour congés payés

Il a été comptabilisé sous forme de charge à payer le montant des indemnités de congés payés acquises au 31 décembre 2019 pour chaque salarié (encadrement - ouvrier handicapé...), ainsi que les charges sociales et fiscales correspondantes.

Pour les Entreprises Adaptées dont la rémunération de l'ouvrier handicapé est financée pour une partie par des fonds publics (Aide au poste), la provision pour congés payés est couverte par un remboursement à obtenir des bailleurs de fonds.

Ce remboursement est donc comptabilisé en produit à recevoir.
(voir Annexe - Élément 6 - Note N°07)

Aide Financière Octroyée à l'association T'CAP-T'PRO

Conformément à la décision du conseil d'administration du 20 Novembre 2019 de faire un don affecté en totalité au soutien de l'association T'CAP-T'PRO de 160 000 €, il a été comptabilisé sous forme de charge à payer 110 000 €, somme versée en avril et juin 2020, et, 50 000 € comptabilisé directement en charge puisque versé fin décembre 2019.

ANNEXE - AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS Note n° 11
Créances douteuses et irrécouvrables

Rappel : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses sont des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement apparaît incertain.

L'irrécouvrabilité d'une créance résulte du caractère définitif de sa perte.

Les charges et produits résultant des créances douteuses et irrécouvrables peuvent avoir le caractère :

- soit d'une charge d'exploitation
- soit d'une charge exceptionnelle.

Créances irrécouvrables au 31 décembre 2019

	Montant
EA BANCHAIS Fact LFC60446 2016- - HELI-UNION IRRECOURVABLE	218
EA BANCHAIS CLIENT SAS ETS DAVID PFC60136 - 2016 --> irrécouvrable	551
EA BANCHAIS CLIENT SAS LOISELET 2013 --> irrécouvrable	2 188
EA BANCHAIS lfc19251 CUISINE ASSAGNE 2019- -->> irrécouvrable	152
EA BANCHAIS CLIENT ADHENE0 2015--> irrécouvrable	950
	4 058

dont : Charges d'exploitation		
654 Créances irrécouvrables		
681 Dotation provision créances douteuses		
Produits d'exploitation		
781 Reprise s/provision créances douteuses		
Charges exceptionnelles		
671 Créances irrécouvrables	4 058	
6817 Dotation provision pour créances douteuses	152	
Produits exceptionnels		
771 Rentrées sur Créances amorties		56
7817 Reprise s/provision créance douteuses		4 538
	4 210	4 594

ANNEXE -	- Élément 8 -	Note n° 12
-----------------	----------------------	-------------------

III. ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 1 - Nature : **Prêt Association**
 Objet : **Extension d'un atelier (EA BANCHAIS)**

Montant du Prêt : **800.000 €**
 Date de réalisation : **17 Juillet 2011**
 Durée : **180 mois** Échéance : **Mensuel**
GARANTIES : Engagement d'Hypothéquer

- 2 - Nature : **Prêt Association**
 Objet : **Achat et extension d'un atelier (EA GUEDERIES)**

Montant du Prêt : **572.000 €**
 Date de réalisation : **05 Mai 2015**
 Durée : **180 mois** Échéance : **Mensuel**
GARANTIES : Engagement d'Hypothéquer

- 3 - Nature : **Prêt Association**
 Objet : **Travaux amélioration (EA BANCHAIS)**

Montant du Prêt : **49.000 €**
 Date de réalisation : **22 Septembre 2017**
 Durée : **60 mois** Échéance : **Mensuel**
GARANTIES : Néant

- 4 - Nature : **Prêt Association**
 Objet : **Acquisition d'un camion Renault TRUCK (EA BANCHAIS)**

Montant du Prêt : **52.680 €**
 Date de réalisation : **05 Mai 2019**
 Durée : **60 mois** Échéance : **Mensuel**
GARANTIES : Néant

ANNEXE -	AUTRES INFORMATIONS	Note n° 13
-----------------	----------------------------	-------------------

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à **182.000 €** en **2019**.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R.123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2019, le montant des honoraires comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 5.477,25 € HT.

Evénements postérieurs à la clôture des comptes au 31 décembre 2019.

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement Français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19 en cours en Europe. La volonté première de la direction de l'ISTA est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens et évolueront avec la situation. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne nous permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette situation sur la marche de nos activités. L'association ISTA a pris les mesures suivantes :

- Mise à l'arrêt de travail dérogatoire le 16 Mars des personnes à risque (diabète, problèmes respiratoires, obésité...).
- Fermeture du 17 Mars des ateliers a début avril avec réouverture progressive en fonction de l'activité et dans le respect des mesures sanitaires stricte.
- Les cadres et les secrétaires comptables étaient en télétravail.
- En conséquence une demande d'activité partielle a été effectuée pour la période du 17/03/20 au 30/06/20 et a reçu un retour positif de la DIRECCTE pour son indemnisation. Indemnisations qui nous sont versées sous 10 jours.
- Forte d'une trésorerie solide l'ISTA n'a eu besoin de recourir à aucune demande de crédit de trésorerie auprès d'une banque : reports d'échéances, PGE , ou autre.

- Impact sur l'activité/le chiffre d'affaires de mars : - 15,26 % par rapport à mars.
- Le budget de dépense pour le protocole de prévention du covid-19 est de l'ordre de 10 000 € à fin avril.

ANNEXE	-	ENGAGEMENT HORS BILAN	Note n° 14
---------------	----------	------------------------------	-------------------

Passif Social

Afin de respecter l'article L.123-13 du commerce qui impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, nous avons évalué à **298,405,00 €** l'engagement de l'ISTA en matière d'Indemnités de Fin de Carrière au 31 décembre 2019.

Elles sont calculées en fonctions des dispositions du Code du travail et selon les hypothèses suivantes :

- Age de la retraite : 65 ans
- Table de mortalité utilisée : TG05
- Taux de rotation : 1 %
- Taux de charges retenu : 31 %
- Taux d'actualisation et de revalorisation : 0.77 %.

Ce passif social est comptabilisé en " Provision pour retraite "

